

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Demande de subvention au titre du FSIL 2017 pour la construction du nouveau réservoir du Mollard dans le cadre de la restructuration de la production / distribution d'eau potable sur le secteur des Monts à Bassens

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 033-17

objet **RS - Demande de subvention au titre du FSIL 2017 pour la construction du nouveau réservoir du Mollard dans le cadre de la restructuration de la production / distribution d'eau potable sur le secteur des Monts à Bassens**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que l'étude diagnostique de la chaîne du puits Joppet a mis en évidence la nécessité de restructurer l'unité de distribution d'eau potable du réservoir du Mollard, compte tenu de l'urbanisation prévue sur le secteur des Monts de la commune de Bassens et de Saint-Alban-Laysse.

Afin d'établir les projets nécessaires à cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée après consultation au bureau d'études Hydrétudes (Bureau du 18 septembre 2008). Chambéry métropole - Cœur des Bauges assure la conduite d'opération.

Compte tenu des conclusions de cette étude, plusieurs aménagements et équipements ont été préconisés afin d'optimiser, renforcer et sécuriser cette chaîne de production. Parmi les aménagements proposés, figure dans les priorités l'augmentation du volume de stockage du réservoir du Mollard, jugé insuffisant.

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), il est proposé de solliciter de l'Etat une aide pour la construction d'un nouveau réservoir de 800 m³ en remplacement de l'ancien réservoir d'un volume de 300 m³ construit en 1935.

Estimation de l'opération

Travaux : construction nouveau réservoir 800 m ³ , démolition de l'ancien	756 000,00 €
Foncier : acquisition terrain parcelles réservoir, servitudes de passage	12 500,00 €
Plan et bornage	12 500,00 €
Etudes géotechniques	7 000,00 €
Contrôle, mission CSPS	3 000,00 €
Mission de contrôle technique des ouvrages	4 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	14 000,00 €
TOTAL PREVISIONNEL HT	809 000,00 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'inscription des crédits nécessaires au budget eau potable 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de l'Etat, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour l'année 2017 la subvention la plus élevée possible (le taux applicable restera à déterminer après concertation avec la préfecture de Région) pour la construction du nouveau réservoir du Mollard dont le coût est estimé à 809 000 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et assigner les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 033-17

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention au titre du FSIL 2017 pour la construction du nouveau réservoir du Mollard dans le cadre de la restructuration de la production / distribution d'eau potable sur le secteur des Monts à Bassens

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19378H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19378H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017